

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 29 octobre 2013

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3837-2013 (Cause tarifaire 2013-2014 de Gaz Métro).

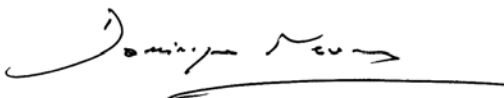
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) – Planification d'audience en Phase 2.

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de fournir les informations suivantes de la part de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* en Phase 2 du présent dossier :

- **Question préliminaire** : Nous serions gré à la Régie de bien vouloir indiquer aux participants avant le début de l'audience si le panel 4 de Gaz Métro y sera entendu, si le sujet de l'investissement LSR fera partie de la présente audience et si les intervenants peuvent poser des DDR écrites et soumettre une preuve à ce sujet.
- **Preuve de SÉ-AQLPA** : Monsieur Jacques Fontaine et Madame Brigitte Blais présenteront leur rapport (C-SÉ-AQLPA-0020, SÉ-AQLPA-1 Doc. 1). Durée prévue : 20 minutes.
- **Contre-interrogatoire de Gaz Métro** : Panel 1 : 5-10 minutes. Panel 2 : 20 minutes. Panel 3 : 20 minutes. Panel 4 (si la Régie juge que le sujet de l'investissement LSR est de sa juridiction et fait l'objet de la présente audience) : 15 minutes. Le tout, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Contre-interrogatoire des intervenants** : Entre 5 et 15 minutes par intervenant, sous réserve d'ajustement après prise de connaissance de la preuve orale.
- **Argumentation** : Plaidoirie orale (avec support écrit). Durée prévue de 45 minutes.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse et les intervenants.